

M^r Pierre Honoré Roux
Marseille

Monsieur



Livourne le 16. Decembre 1808.

En conformité de la Circulaire de notre cher Père en date du 10. courant, nous prenons la liberté de vous faire part de notre établissement, à l'égard du quel nous vous offrons tous les services qui dépendent de nous, en tout ce qui pourra vous intéresser dans cette Place.

La Commission sera le principal objet de notre Commerce. Si nous Sommes assez heureux pour mériter votre confiance, vous aurez lieu d'être satisfait de notre zèle, vous priant au surplus de ne prêter foi qu'à notre signature annexée au bas de la présente.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Signature d' ANTOINE FILIPPI

Signature de JOSEPH FILIPPI

Ant^e de J^h Filippi

1809. 29 Janvier

A l'appui de la circulaire cy dessus veuillez bien M^r croire au désir sincère, que nous avons d'entamer une correspondance régulière avec vous, à compter sur notre zèle à répondre à votre confiance, si vous vous déterminez à le mettre à l'épreuve pour tout ce qui pourra vous être utile dans cette Place. Quant aux informations touchant notre établissement vous pourrez les prendre ou bien vous plaira vous procurer que nous sommes en liaisons d'affaires avec M^r Roux fils de votre ville. Nous nous flattons, que quand vous aurez acquis connaissance de notre manière d'agir vous cultiveriez bien volontiers une correspondance qui pourra devenir très avantageuse à tous les deux. Cy inclus vous trouverez le cours de nos changes, ainsi que la note de nos Ventes Agrees en attendant les assurances de l'estime avec lesquelles nous vous saluons respectueusement

Ant^e de J^h Filippi